

SECTEUR OUEST

Juliette HYON

Du Lundi au Vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h15
Absente le mercredi après-midi

📍 32, Rue Paul Guieysse - 56 100 LORIENT

07 86 32 49 80 / 02 97 30 32 91
jhyon@adapei56.net

Oriane BERRUET LERICHE

assistante sociale en apprentissage

oberruet@adapei56.net



SECTEUR EST

Isabelle LE RAY

Du Lundi au Vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h15
Absente le vendredi après-midi

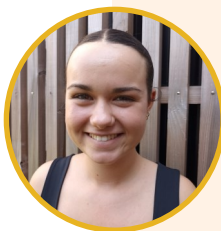
📍 36, Boulevard de la Résistance
56 000 VANNES

06 47 36 31 18 / 02 97 63 91 71
ileray@adapei56.net

Gaia PICARD

assistante sociale en apprentissage

gpicard@adapei56.net



Service Social

Information et accompagnement
dans vos démarches

Ne pas jeter sur la voie publique



POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

Toute personne, enfant ou adulte, en situation de handicap intellectuel et/ou son entourage, accompagnée ou non par un service ou un établissement de l'Adapei du Morbihan.

POUR QUELS DOMAINES D'INTERVENTION ?

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

Recueil des souhaits de la personne et de sa famille et accompagnement dans leur mise en œuvre, en fonction des possibilités.

Information et accompagnement dans les démarches :

- ◆ Dossiers MDA,
- ◆ Mesures de protection,
- ◆ Retraite,
- ◆ Accès aux prestations,
- ◆ Recherche de solutions adaptées,
- ◆ Mise en place d'aides à domicile, etc.

COMMENT NOUS INTERVENONS ?

Dans le respect du secret professionnel, nous garantissons la confidentialité des informations.

AVEC QUI NOUS TRAVAILLONS ?

En fonction des besoins repérés, il est possible que nous collaborions avec les professionnels de l'Adapei du Morbihan et/ou que nous orientions vers les partenaires extérieurs (MDA, centres médico-sociaux, CAF, CPAM, MSA, ...)

OÙ NOUS RENCONTRER ?

Dans les établissements ou services de l'Adapei du Morbihan,
Au bureau de l'assistante de service social,
A votre domicile,
Dans tous les lieux où votre accompagnement est nécessaire.

A l'Adapei du Morbihan, il y a un service social.

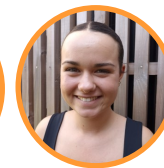
Le service social sert à aider les personnes en situation de handicap et leurs familles.

Au service social, il y a :

2 assistantes sociales
et 2 assistantes sociales
en apprentissage



Juliette et Oriane



Isabelle et Gaia

Que fait l'assistante sociale ?

L'assistante sociale **m'écoute** pour :

- mes besoins
- mes envies
- mes problèmes
- mes questions
- mes droits



L'assistante sociale m'aide pour **bien comprendre mes droits** pour :

- mon logement
- ma santé
- mon argent
- ma vie quotidienne



L'assistante sociale m'aide **pour mes papiers**.

L'assistante sociale m'aide **pour mes rendez vous**.



Je peux rencontrer l'assistante sociale :

- à son bureau
- chez moi
- à mon travail
- à l'IME

